



RECU EN PREFECTURE
Le 26 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
025-21250355-20191114-000585100-06

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 29 - Centre Communal d'Action Sociale - Rapport annuel 2018

Délibération n° 2019/005851

Centre Communal d'Action Sociale

Rapport annuel 2018

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission CCSPL	05/11/2019	Favorable unanime
Commission de contrôle financier	05/11/2019	Favorable unanime

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal, issu des bureaux d'aide sociale (loi de 1953), qui ont évolué vers la forme de CCAS en 1978, et obtenu leur nom de CCAS par la loi de 1986. Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) fixe les missions et l'organisation des CCAS.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois en 2018. Il est composé de 17 administrateurs comprenant neuf élus de la Ville de Besançon et huit personnes qualifiées. Le Maire de Besançon est le Président de droit du Conseil d'Administration.

Les élus Ville membres du CCAS sont M. FOUSSERET, Président, Mme DARD, Vice-Présidente, Mmes ANDRIANTAVY, PESEUX, SEBBAH, WANLIN, et MM. BRIOT, CURIE et DEVESA.

1 - Rapport d'activité

Le projet social 2015-2020 a été adopté par le conseil d'administration du CCAS et le Conseil Municipal de la Ville de Besançon en février 2016. Cinq orientations politiques guident ce projet :

- Analyser les besoins sociaux du territoire bisontin pour impulser de nouvelles réponses,
- Améliorer l'accès aux droits et aux services en fédérant les acteurs du territoire,
- Prévenir la vulnérabilité et la perte du lien social,
- Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie, quel que soit leur âge,
- Rationnaliser et optimiser les moyens de fonctionnement.

Pour décliner ces orientations, l'activité du CCAS de Besançon est organisée autour de trois directions : Solidarités, Autonomie, Secrétariat général, sous la responsabilité d'un Directeur général.

371 agents composent les effectifs du CCAS en 2018 : 57 agents au Secrétariat Général et à la Direction générale, 94 agents à la Direction Solidarité et 220 agents à la Direction de l'Autonomie.

1.1 Les Solidarités

La Direction des Solidarités œuvre à satisfaire les besoins sociaux via des modes d'intervention individuels, collectifs et territorialisés, pour construire une cohésion sociale locale. Lutte contre l'exclusion, insertion et accompagnement social, accès à l'hébergement et au logement sont ses missions. Cette direction regroupe 94 agents.

En déclinaison des résultats de l'Analyse des Besoins Sociaux, de nombreux dispositifs sont ainsi mis en place :

- la Maison de Services au Public, depuis son ouverture en janvier 2018
- les aides financières, microcrédit, aides alimentaire, aides légales

- les antennes sociales de quartier
- le service d'accueil et d'accompagnement social (SAAS), en charge de l'abri de nuit,
- le service hébergement et logement accompagné localisé à l'Agora en charge de l'hébergement d'urgence, des lits Haltes Soins-santé, du centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), de la maison relais l'Autre Toit, des logements tremplins accompagnés,
- la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour le relogement des habitants des 408.

En chiffres, ce sont 1 364 personnes différentes qui ont bénéficié d'une aide financière. Le montant total des aides versées s'élève à 225 K€ en 2018 (diminution de 10 % en un an). Ce sont également 32 contrats de microcrédit qui ont été accordés. Parallèlement 7 103 personnes ont bénéficié d'une aide alimentaire territorialisée, avec une augmentation du nombre de personnes aidées par rapport à l'exercice précédent.

4 774 entretiens réalisés par les personnels du SAAS (chiffres stables entre les 2 exercices) pour 18 377 passages enregistrés en 2018, 388 personnes ont été accueillies à la Maison Abbé Pierre.

La résidence sociale Agora a assuré au total 26 374 nuitées pour 187 personnes dont :

- 12 087 nuitées pour 97 personnes au sein de l'hébergement d'urgence Agora et Abri de nuit,
- 6 941 nuitées pour 40 personnes au sein du CHRS,
- 3 078 nuitées pour 22 personnes au sein des Lits Halte Soins Santé.

De plus, 71 personnes ont été accueillies au sein de la résidence sociale, les 25 logements de la maison relais l'Autre toit ont été occupés.

En octobre 2018, le Conseil d'administration s'est prononcé sur la transformation de 28 logements de résidences sociales en 25 logements de maison relais.

Enfin, les antennes sociales de quartier ont assuré un service en proximité des territoires et des usagers, faisant face à des sollicitations et problématiques très diversifiées. Ce sont au total 13 908 accueils physiques et téléphoniques et 3 802 entretiens individuels qui ont été enregistrés en 2018.

1.2 L'Autonomie

La Direction de l'Autonomie est en charge de l'animation de la politique sociale en direction des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap, qu'elles soient jeunes, retraitées, âgées, dépendantes ou handicapées moteur. Les objectifs permanents sont la lutte contre l'isolement, le soutien au maintien à domicile et la prise en compte du handicap. Cette direction regroupe 220 agents.

Plusieurs dispositifs sont ainsi mis en place :

- Les Résidences Autonomie proposent 337 appartements sur cinq sites, du studio au F2, répartis autour d'espaces communs, et offrent des animations et services qui créent un lien social fort.
- Les services à domiciles : soutien à domicile, soins infirmiers, repas à domicile, service de téléassistance,
- La Maison des Seniors, lieu d'accueil, d'information et de coordination (CLIC) ouvert aux personnes âgées et à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.
- L'Escapade, accueil de jour pour personnes âgées dépendantes avec troubles cognitifs.

Hors activité de la Maison des Seniors, les services de la Direction Autonomie du CCAS ont apporté un soutien à 1 865 personnes différentes :

Résidences autonomie

Les Résidences Autonomie ont accueilli 364 résidents différents, et 57 798 repas ont été servis dans les restaurants. L'année 2018 a permis de renforcer le taux d'occupation des établissements à 93,95 %, contre 92,82 % en 2017. Le CCAS poursuit ses opérations de modernisation du bâti des résidences autonomie.

Les résidences autonomie offrent à leurs usagers des animations, des rencontres inter-résidence, des partenariats avec les acteurs du quartier, ce qui permet d'éviter l'isolement, financées par le biais du forfait autonomie. Un nouveau programme de sensibilisation à la dénutrition a été mené en 2018, nommé « Petit-déjeuner, prêts, partez ».

La démarche intergénérationnelle menée à la résidence autonomie des Hortensias a également apporté beaucoup de satisfaction de part et d'autre (22 appartements dédiés à l'hébergement de jeunes, travailleurs et étudiants). Cette démarche a été étendue à la résidence du Marulaz, grâce à un partenariat avec ESN Erasmus, permettant l'hébergement simultané de 2 étudiants étrangers.

Services à domicile

Les services de soutien à domicile ont réalisé des prestations auprès de 1 585 personnes différentes, âgées ou handicapées : aide à domicile, soins infirmiers, portage de repas à domicile, service de téléassistance.

Ainsi, en 2018, 112 870 heures d'aide à domicile ont été réalisées auprès de 850 personnes différentes.

Le nombre d'heures annuelles moyen par usager permet d'observer le niveau de prescription accordé par les organismes financeurs : il s'élève à 133 h par an en légère baisse par rapport à 2017 (135 h).

L'année 2018 amorce une hausse de l'activité d'aide à domicile après deux années de baisse constatée en 2016 et 2017. L'activité auprès des bénéficiaires de l'APA et de la PCH reste prépondérante, elle représente 78 % de l'activité totale.

A ce titre, les prestations des aides à domicile sont réalisées dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), mis en place avec le Département en 2011 et renouvelé en 2016 pour la période 2016-2020.

En 2018, le service des repas à domicile a livré 115 165 repas à 663 usagers différents. Le nombre moyen de repas livrés par usager s'est stabilisé cette année à 164.

L'accueil de jour de l'Esplanade a réalisé 1 848 journées d'accueil pour 52 usagers différents, nombre d'usagers stable par rapport à l'exercice précédent avec une stabilisation du nombre de journées.

Enfin, l'année 2018 compte 452 abonnés différents au service de téléassistance.

Maison des Seniors

La Maison des Seniors a reçu 7 881 demandes, dont 4 574 par contact direct sur le site du centre-ville. Elle a pour principales missions :

- d'assurer un accueil et une écoute personnalisée,
- de lutter contre l'isolement et de favoriser et coordonner les actions pour et par les personnes âgées à Besançon,
- d'informer les personnes en perte d'autonomie et d'accompagner dans la recherche de solutions.

Mission « Accessibilité »

Enfin, la mission accessibilité est en charge de l'animation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA), instance de consultation attachée à Grand Besançon Métropole. Créée au sein de la CIA, composée d'un à deux représentants de chacune des associations représentées en CIA et regroupant ainsi des représentants des cinq grandes familles de handicap et des aînés, le groupe d'experts d'usage (GEU) de la CIA a répondu présent, en 2018 à un nombre croissant de sollicitations en provenance des Directions de la Ville, de GBM ainsi que des particuliers.

1.3 Service Santé Sociale et handicap

Rattaché à la Direction Générale du CCAS, le service santé sociale et handicap assure la mise en place et le suivi des partenariats avec le réseau des acteurs de la santé. Sa mission est d'initier des rapprochements afin de favoriser la prévention, de faciliter les parcours de soins, et d'améliorer l'accès aux droits des citoyens.

Ce service mène aux côtés des services opérationnels une veille territoriale et urbaine, accompagne le développement de projets et anime l'axe santé solidarité et santé mentale du CCAS (coordination de l'Atelier de Santé Mentale co-initié avec le Centre Hospitalier de Novillars et les liens avec cet établissement).

Plusieurs dispositifs-phares sont ainsi mis en place :

- Création du conseil local en santé mentale (CLSM) en février 2018 dans le but d'améliorer la prise en charge des personnes atteintes de pathologies psychiques et de coordonner les politiques, actions et pratiques de chacun des acteurs sociaux, médicaux et médico-sociaux.
- Groupe d'entraide mutuelle
- Dispositif visa santé.

L'atelier de santé mentale est devenu la cellule du CLSM spécialisée dans l'étude des situations complexes. Cette cellule a instruit 70 nouvelles demandes de suivi en 2018.

Le Groupe d'Entraide Mutuelle Les Amis de Ma Rue Là, parrainé par le CCAS et destiné à favoriser la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a accueilli 102 adhérents pour 4 798 présences sur l'année, pour un total de 471 temps d'ouverture.

Le partenariat avec Visa Santé la mutuelle pour tous a été poursuivi en 2018, en déclinaison du projet social et de son axe de lutte contre le non recours aux droits et services de santé. Ainsi, 283 personnes ont été rencontrées, 79 contrats signés dont 17 % avec des personnes démutualisées.

Mission Animation des Réseaux

Elle a pour objectifs de :

- faire valoir la place et d'assurer la présence du CCAS de Besançon dans les grands réseaux nationaux investis dans l'action sociale que sont l'UNCCAS et l'ODAS (Observatoire de l'action sociale décentralisée),
- d'assurer l'animation des réseaux locaux et nationaux que sont l'UDCCAS du Doubs et l'ACTAS, de veiller à la lisibilité de la politique sociale bisontine tant pour les bisontins qu'à l'extérieur,
- d'accompagner la réflexion prospective en matière de politique sociale. Elle assure également l'animation de l'UDCCAS du Doubs qui totalise au 31 décembre 2018, 43 adhérents représentant 111 communes.

En termes de taux de couverture, cela représente 299 958 habitants soit 56,1 % des habitants du département.

Mission « Handicap »

De son côté, la mission « Handicap » touche environ 1 742 personnes différentes, via des actions de sensibilisation et d'information. Les deux objectifs principaux de cette mission sont :

- changer le regard sur les formes de handicap grâce à des actions de mobilisation, de communication et de sensibilisation, en particulier dans les lycées.
- favoriser l'accès de tous à tout, notamment par des actions d'information.

La 8^{ème} édition de la biennale du handicap et de l'autonomie s'est déroulée le 22 novembre 2018 avec un focus sur les innovations technologiques, la réalité virtuelle augmentée ou réalité mixte qui améliorent la vie des personnes en situation de handicap.

1.4 Le Secrétariat Général

Le Secrétariat général a en charge les fonctions supports du CCAS. Il accompagne les directions opérationnelles, en assurant un rôle d'interface avec les directions mutualisées.

Il regroupe 3 services : Administration générale, Finances et Etudes et Entretien du patrimoine.

Le Secrétariat général veille notamment à l'efficacité de l'affectation des moyens, au bon fonctionnement de l'établissement, à la rénovation du patrimoine immobilier géré par le CCAS ainsi qu'à l'amélioration de l'accueil du public.

En parallèle des travaux habituels de rénovation des appartements, le SEEP a suivi en 2018 la rénovation de la chaufferie de la résidence autonomie « Henri Huot » avec l'installation de panneaux solaires thermiques, en partenariat avec la Ville.

Ce service intervient auprès des Bisontins les plus fragiles grâce au service SOS Petits dépannages destinés aux personnes de plus de 60 ans ou handicapées.

En 2018, le Secrétariat général a travaillé sur le schéma directeur immobilier concernant les résidences autonomie et l'abri de nuit.

2 - Etats financiers et liens avec la Ville de Besançon

2.1 Etats financiers

Le compte administratif 2018 a été approuvé par le conseil d'administration du CCAS le 10 avril 2019. Il est conforme au compte de gestion.

Le compte administratif du CCAS est le résultat de la consolidation :

- du budget principal ;
- de 7 budgets annexes : les résidences autonomies, l'accueil de jour Escapade, la restauration à domicile, l'aide à domicile, les LHSS, le CHRS, le SSIAD.

Le compte administratif 2018 totalise un volume de 23,87 M€ de dépenses, et 26,36 M€ de recettes, tous budgets confondus.

Au titre de l'année 2018, les résultats de fonctionnement sont excédentaires (budget principal = + 1 283 K€ et budgets annexes = + 200 K€). Par contre, les résultats d'investissement sont déficitaires (budget principal = - 2 085 K€ et budgets annexes = - 346 K€).

Après report, le résultat de fonctionnement du CCAS dans sa globalité est positif de 3 874 K€, le résultat d'investissement est négatif de 1 508 K€. A noter que le résultat de fonctionnement est artificiellement gonflé par la reprise d'anciennes provisions pour un montant de 1,7M€. Après neutralisation de cette opération, le résultat de fonctionnement est de 1 957 K€.

Remarque : Les budgets annexes sont soumis à la réglementation M 22 et à la tarification des tutelles (forfait soin, forfait hébergement, etc.) que sont principalement le Département et l'Etat (ARS et DDCSPP). Ce n'est donc pas le CCAS qui décide de l'affectation des résultats concernant ces établissements.

Au 31/12/2018, l'état de l'encours de dette du CCAS est de 1 780 K€, soit un niveau plutôt faible et tout à fait soutenable par l'établissement.

La synthèse du compte administratif consolidé se présente ainsi :

Section d'investissement

en K€	2018	2017	2016
Recettes d'investissement	842,21	1 564,72	1 224,63
Dépenses d'investissement	3 273,77	1 169,58	1 050,19
Résultat de l'exercice en investissement	- 2 431,56	+ 395,14	174,44
Résultat cumulé après reprise des résultats reportés	- 1 508,68	922,88	527,65

Les principaux efforts d'investissement ont porté sur le renouvellement du parc informatique du CCAS, la rénovation de la chaufferie de la résidence Autonomie Huot, l'acquisition de 5 véhicules électriques pour le portage de repas à domicile.

Il n'y a pas eu de souscription d'emprunt ni de subventions d'investissement dans les recettes en 2018.

Section de fonctionnement

en K€	2018	2017	2016
Recettes de fonctionnement	23 802,85	22 206,42	21 203,43
Dépenses de fonctionnement	22 319,55	21 274,96	21 109,34
Résultat de l'exercice	1 483,30	+ 931,46	94,09
Résultat cumulé après reprise de résultats reportés	3 874,48	2 675,55	1 744,46

Hors résultat reporté et opérations d'ordre de transfert entre section (1 728 K€ en 2018, 1 K€ en 2017), les recettes sont en légère baisse entre 2017 et 2018 (- 0,6 %). La subvention versée par la Ville de Besançon est la principale source de financement (39 % du total). Elle enregistre une légère baisse de 188 K€ par rapport à 2017 du fait de l'arrêt de la facturation des locaux du Siège du CCAS par la Ville, qui est répercutée à la baisse sur la subvention.

Les recettes d'activité 2018 sont principalement constituées de la subvention de la Ville de Besançon (9 480 K€), de la facturation aux usagers (4 493 K€) et des dotations des Tutelles (5 283 K€ pour Département et Etat : forfaits soins, hébergement, Allocation Personnalisée d'Autonomie...), soit un total de 19 256 K€. Ce volume est stable par rapport à 2017 (19 192 K€).

Hors une dotation exceptionnelle aux provisions pour travaux en 2018 (1 240 K€, néant en 2017) les dépenses sont en légère baisse de 0,90 % entre 2017. Cela s'explique essentiellement par une baisse des frais de personnels (- 0,86 %) qui reste le principal poste des dépenses avec 14 607 K€ (soit 69 % du total, ratio similaire à celui de 2017).

Les principaux postes des charges à caractère général sont les locations immobilières et mobilières (1 153 K€), les fluides (508 K€), l'entretien et la maintenance (623 K€), l'alimentation (289 K€), les assurances.

2.2 Liens avec la Ville de Besancon

Liens juridiques

La liste exhaustive des nombreuses conventions et délibérations associant la Ville et le CCAS est disponible sur le site de la Ville de Besançon, dans le cadre de la publication des délibérations. A titre d'exemple, en 2018, le CCAS a été cité dans le cadre du Contrat de Ville, de la Maison de Services au Public, de groupements de commandes...

Pour mémoire, dans sa séance du 29 février 2016, le Conseil Municipal a voté la signature d'une convention de partenariat 2016-2020 qui lie la Ville et le CCAS, sur la base du projet social, des missions et des moyens alloués.

Liens financiers

Les dépenses 2018 de la Ville vis-à-vis du CCAS sont constituées du versement par la Ville de la subvention 2018 pour 9 480 725 €, et du remboursement d'une facture au titre de l'accessibilité pour 39 K€.

A l'inverse, la Ville a facturé des loyers (81 K€), de la mise à disposition de personnel (36 K€), des fournitures du magasin mutualisé (30 K€) et un appel de fonds (102 K€) pour contribution du CCAS à la restructuration de l'atelier Auto.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport de l'année 2018 de l'Etablissement public CCAS - Centre Communal d'Action Sociale.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



